## CONTRAT DE SAILLIE « R'CO JOY DE TUS » 2024

		<b>e : SARL Jean-Miguel PRADO LAC</b> O le Ste Hélène – Chemin de Serres – 6431	
ci-après dénommé Le Vendeur			
TC:t			
••••			Tel:
			Mob :
٠ <b>:</b> ،		nào dán amuná T 2 A abatanya	Mail :
CI-a	apre	rès dénommé L'Acheteur	*
		eté convenu ce qui suit : cheteur réserve carte(s) de saillie de	e R'CO JOY DE TUS pour la saison de monte 2024.
	<u>1-</u>	- CONDITION DE VENTE :	
	-	0 Euros à la réservation. 600€ TTC (tva 5.5%), Poulain Viva	nt 48h.
	2 – Un chèque de caution du montant de la 2ème partie est établi ce jour et joint au présent contrat.		
	3 –	3 – CONDITION DE MONTE	
	-	L'étalon R'CO JOY DE TUS fera la	monte par insémination artificielle de sperme congelé.
	-		nt
	-	lieu:	nt à adresser au centre suivant où l'insémination aura
	-	est exonéré de toute responsabilité co Seules les doses utilisées font l'objet Les doses non utilisées doivent êtr	de la vente. e restituées au Vendeur en fin de saison concernée. Il ors du renvoi de la déclaration de saillie en fin de saison
		Le stockage ou la revente des doses poursuite.	excédentaires est fortement interdit et passible de
	Lu	Lu et Approuvé, le	
	L'	L'Acheteur	Le Vendeur

Retourner un exemplaire signé et accompagné de votre chèque, à l'ordre de Jean-Miguel PRADO LACOSTE.

Chez Philippe PERTUS – 12 impasse du Four – 17770 STE MEME